

## **Note d'information du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour les parents/tuteurs**

20 janvier 2017

### **Accord de principe entre le gouvernement et le Syndicat**

Le gouvernement et le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse ont conclu un accord de principe. L'accord sera recommandé aux membres par la direction provinciale du Syndicat.

« Je suis ravie que nous ayons atteint cette étape, affirme Karen Casey, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le gouvernement et le Syndicat ont travaillé fort pour conclure cet accord. Les membres pourront maintenant passer au vote pour ratifier l'accord. »

Dans le cadre de l'accord, la grève du zèle sera suspendue et progressivement éliminée à compter du 23 janvier. Le gouvernement a entamé le travail de transition avec les conseils scolaires et le Syndicat.

Le dernier accord avec les enseignants a pris fin le 31 juillet 2015.

Les renseignements sur l'accord préliminaire ne seront pas divulgués avant que l'accord soit ratifié par les membres du syndicat.